



Réunion du Conseil Citoyen de la Vie Culturelle

12 octobre 2022 – Synthèse des échanges

Présents :

Membres du COPIL :

- Jean BOUTIN, Conseiller municipal délégué à l'Implication citoyenne
- Marie-Pierre DURAND, Adjointe au Maire à la Vie culturelle
- Nathalie LHEUREUX, Directrice de la culture et de la vie associative
- Sylvie MARCHAIS, Conseillère municipale déléguée à la Médiation culturelle et aux associations culturelles

Membres titulaires :

- Anne-Solen GEIMER LE LAY, association JAB' jazz danse
- Sylvie GUERGNON
- Hugo LE MOING
- Eléna LEPAIRE
- Eric LETORT
- Rénaud MARTIN, association Arts in situ
- Angèle PETEGNIEF

Excusés :

- Gérard CHABERT
- Solène FERRAND
- Laure-Anne DARON
- Jean-René HOUSSIN, Conseiller municipal
- Frank MONTEUUIS

Ordre du jour :

- Accueil des nouveaux membres
- Calendrier des réunions 2022-2023
- Lancement du projet culturel participatif
- Retours sur les événements organisés par la Ville

Accueil des nouveaux membres

Le mandat des membres du conseil est d'un an, renouvelable une fois. Il est arrivé à échéance en septembre 2022 et plusieurs membres du conseil ont décidé de ne pas renouveler leur participation. Un appel à candidatures a donc été lancé dans la Semaine à Bruz et sur Facebook pour renouveler le conseil et a abouti à un contact qui ne s'est pas concrétisé. Trois membres suppléants rejoignent le groupe de titulaires pour 2022-2023 : Sylvie Guergnon, Elena Le Paire, Eric Letort. Le nouveau conseil est ainsi installé.

Mercredi 12 octobre 18h30	Mardi 6 décembre 18h30	Mercredi 8 février 18h30	Mardi 11 avril 18h30	Mercredi 7 juin 18h30
-------------------------------------	----------------------------------	------------------------------------	--------------------------------	---------------------------------

Lancement du projet culturel participatif

✓ Rappel du contexte :

La démarche participative mise en place n'est pas comparable à un budget participatif. Il était important de redéfinir la place du conseil dans cette démarche. Lors de la réunion du 24 mai dernier, il avait été décidé de constituer un groupe de travail restreint pour proposer un projet culturel participatif : il est constitué de MP Durand, S. Marchais, J. Boutin, G. Chabert et S. Ferrand. Ils ont assuré une présence du CCVC lors du Forum des associations le 3 septembre pour échanger avec les visiteurs sur la démarche. Les réflexions de ce groupe de travail ont abouti à la création d'un règlement et d'un formulaire de dépôt de projet. Ces deux documents sont proposés aux membres du CCVC pour avis.

✓ Le règlement

Il vise à définir le nouveau cadre de fonctionnement. Il est précisé qu'un artiste ne peut être porteur d'un projet (conflit d'intérêts) mais qu'il peut contribuer à la réalisation de celui-ci. Le budget proposé pour 2023 est de 18 000 € en investissement et sera annoncé aux porteurs de projets.

✓ Recueil des projets :

Un dossier type à compléter est proposé (cf. fiche appel à projets). Il est volontairement simple pour en faciliter l'accès au plus grand nombre.

Différentes interrogations sont exprimées :

- **Communication**

Le projet sera présenté en commission municipale puis en conseil municipal.

Les biais par lesquels l'appel à propositions pourrait être diffusé seraient les suivants : Ouest-France, Semaine à Bruz, information sur le site de la ville (page CCVC), Facebook et autres réseaux, diffusion dans les établissements scolaires. Une affiche pourrait être réalisée et diffusée en autonomie : le visuel de la fiche appel à projets pourrait être dupliqué au format A3. Ce support serait envoyé aux associations par voie numérique.

Il est proposé de créer une vidéo / flash pour présenter la démarche de façon dynamique et donner l'envie d'y participer. Cela pourrait se faire sous la forme d'un dialogue entre 2 personnes et serait à partager sur les réseaux type Instagram. Un élu s'y impliquerait pour incarner l'orientation municipale. Hugo Le Moing et Ann-Solen Geimer Le Lay seraient d'accord pour s'en charger et la préparer en amont. Il faut voir si la section vidéo de l'ALB pourrait la réaliser. Il serait possible sinon d'emprunter le matériel vidéo de la ville que le service Communication mutualise avec le Grand Logis.

- **Accessibilité**

Certaines personnes pourraient avoir des difficultés malgré tout à compléter le dossier. Le projet doit donc être accompagné et l'intervention de personnes aidantes doit être prévue. La fiche appel à projets doit pouvoir être complétée sur support papier et support dématérialisé. Il faudra s'organiser pour diffuser les formats papier. Les membres du CCVC seront là comme personnes ressources mais ils ne seront pas des porteurs bis.

- **Contenu**

La démarche claire mais l'objet culturel manque de clarté. L'appel à projets est très vaste.

La notion d'investissement est à éclaircir : quelle définition du patrimoine matériel et immatériel ? Il y a une notion d'ancrage, de réalisation pérenne. Il est essentiel de préciser quel est le champ des possibles (géocaching avec bornes sonores, création d'un hymne pour Bruz, création d'un plat ... ?). Cela mérite d'être clarifié par le service Finances. Cela peut être une œuvre d'art, une création artistique, un itinéraire de découvertes du street art... Cela ne peut pas être une représentation artistique (festival, spectacle, concert, danse, théâtre).

Il est important d'indiquer la date de réalisation : dans l'année qui suit.

- **Forme**

Le visuel ne colle pas avec le message. Le personnage du magicien risque d'attirer un public plutôt jeunesse. Il est suggéré de le retirer et de le remplacer par du texte.

Il y a peu de place à l'intérieur pour décrire le projet : une feuille pourrait être rajoutée en annexe s'il y a besoin d'ajouter un schéma ou une illustration, des détails sur sa réalisation.

- **Retour des dossiers**

Il est difficile d'imaginer le nombre de dossiers à traiter. La fiche appel à projets contient des indications censées pousser les gens à proposer un projet abouti.

Le dossier complété pourra être envoyé par mail à l'adresse du CCVC ou être déposé en version papier à la mairie et au Grand Logis.

- **Analyse des dossiers**

Un groupe de travail sera constitué pour l'analyse des projets. Une réunion reste à programmer.

La fiche appel à projets est donc à retravailler afin de prendre en compte ces différents éléments. Il n'est actuellement pas possible de demander l'intervention du service Communication au vu de sa charge de travail : ces modifications seront à faire en interne.

Retour sur les évènements culturels organisés par la Ville

Un constat est partagé : il y a beaucoup de propositions dans la ville.

La pérennité est un élément important pour attirer un public de plus en plus nombreux et diversifié.

- **Week-end buissonnier** : beaucoup de retours positifs, notamment au sujet du spectacle de flamenco sur la plaine Yann-Fanch Quemener. La programmation a été appréciée et a permis de découvrir différents endroits de la ville, de voir la ville autrement. La proximité des propositions était intéressante. L'accès en vélo était facilitateur. Le festival a démarré le vendredi soir au Manoir de la Noé et a attiré un public d'initiés mais le bouche à oreille a progressivement fonctionné. Le public était plus varié à la Maison des associations. La fréquentation a été bonne pour une 1^{ère} édition : environ 1600 personnes. La pérennité de son organisation permettra à des personnes de découvrir la ville et l'activité du Grand Logis et sera payante à terme.
- **Inauguration du moulin du Boël** : l'organisation de l'évènement a été une réussite.
- **Journées du patrimoine** : il avait été souhaité de les distinguer du Week-end buissonnier. Les actions proposées ont été portées par l'association des Amis du Boël.
- **Ciné plein air** : les retours ont été positifs concernant le choix du film *La vache* de Mohamed Hamidi. La soirée était familiale et l'ambiance conviviale. Les spectateurs se sont impliqués spontanément dans le rangement des transats en fin de séance. Le choix de la période est intéressant (1^{er} week-end de septembre).
- **Des places et vous** : il y a eu des propositions en continu. Un évènement en appelle un autre : la dynamique a été créée par la proposition régulière d'évènements. Cela crée de la vie, des liens qu'on n'avait pas forcément avec les mêmes personnes. Par contre les concerts des Dimanches du kiosque ont lieu à des jours et des horaires qui ne sont pas forcément adaptés aux familles.
- **Fête de la musique** : l'évènement a été perturbé par des conditions météorologiques mauvaises. Les gens sont restés malgré le temps.
- **Exposition photo du parc de la Herverie** : elle a lieu dans un espace ouvert et incite à la découvrir car elle est visible de la rue.

- **Fête de la Bretagne** : aucun retour n'est formulé. Cet évènement a son public et rayonne au-delà de la ville.

En conclusion

Il est proposé d'inscrire le cinéma et le bilan de *Des places et vous* à l'ordre du jour de la prochaine réunion ainsi que les sujets que les membres du CCVC souhaitent évoquer. Il ne faut pas hésiter à les faire remonter.

**Prochaine réunion : mardi 6 décembre
18h30
Grand Logis – Salle Picasso**